

Descriptif du programme de rachat d'actions voté par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 22 juin 2012

Micropole procède à la mise en oeuvre de son programme de rachat d'action voté par l'Assemblée Générale Mixte du 24 juin 2011 dont les modalités ont été arrêtées par le conseil d'administration du 29 juin 2011 comme suit :

En application des articles 241-1 et suivants du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers, le présent descriptif du programme décrit les objectifs et les modalités du programme de rachat par la société Micropole de ses propres actions dans le cadre de l'autorisation qui lui a été donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 22 juin 2012.

1. Date de l'Assemblée Générale des actionnaires ayant autorisé le programme de rachat et décision de mise en oeuvre

Autorisation du programme : Assemblée Générale Mixte du 22 juin 2012
Décision de mise en oeuvre : Conseil d'administration du 22 juin 2012

2. Nombre de titres et part du capital détenu par l'émetteur

Au 22 juin 2011, le capital de la société se compose de 25 957 905 actions. 55 001 actions, soit 0,19 % du capital, sont détenues par Micropole au titre d'un contrat de liquidité avec un prestataire d'investissement et 938 607 actions soit 3,6 % du capital acquises lors du précédent programme de rachat d'actions.

3. Répartition par objectif des titres que l'émetteur détient directement ou indirectement

Au 22 juin 2011, Micropole détient 55 001 actions dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement sont destinés à l'animation du marché ou à la liquidité du titre.

938.607 actions auto-détenues ont été affectées à la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière dans le cadre de la réglementation en vigueur

4. Objectifs du programme de rachat

Les objectifs de ce programme sont, sans ordre de priorité :

- la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
- l'attribution de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- la remise ou l'échange d'actions en vue d'opérations de croissance externe,
- la réduction du capital de la société.

5. Part maximale du capital, nombre maximal, et caractéristiques des titres de capital que la société se propose d'acquérir et prix maximum d'achat

Le prix maximum d'achat est fixé à 1,30 euros par action (code ISIN FR0000077570).

Micropole aura la faculté d'acquérir 6,4 % au maximum du nombre d'actions composant son capital, cette limite s'appréciant sur la base du capital au moment des rachats, ce qui à la date du 22 juin 2012 correspond à 1 657 184 actions. Le montant maximum consacré à ces acquisitions ne pourra dépasser 2 982 931 euros.

6. Durée du programme de rachat

Le présent programme est autorisé pour une durée de dix-huit mois à compter du 22 juin 2012, soit jusqu'au 22 décembre 2013.

Ce descriptif a été transmis à l'AMF. Il est disponible gratuitement au siège social de la société au **91/95 rue Carnot, 92 300 Levallois-Perret, France** et sur le site de MICROPOLE (www.micropole.com) et de l'AMF (www.amf-france.org). Un exemplaire sera envoyé sur simple demande.

À propos de Micropole | www.micropole.com

MICROPOLE est une société européenne de conseil et d'ingénierie spécialisée dans les domaines de la Business Intelligence, du Web & IT, de l'ERP et du CRM. Le groupe accompagne ses clients sur l'ensemble des phases d'un projet, du conseil à la réalisation complète de la solution, ainsi que la formation. Leader dans son domaine en France et en Suisse, le groupe est partenaire des principaux éditeurs de logiciel. MICROPOLE regroupe près de 1 200 collaborateurs et intervient auprès de 800 clients (dont 80% des groupes du CAC 40). MICROPOLE possède le label « Entreprise innovante » attribué par Oséo Innovation. Le groupe est coté sur le marché Eurolist compartiment C d'Euronext Paris et est inscrit au segment Next Economy (Code ISIN : FR0000077570 – Code mnémo : MUN).

De plus amples informations, ainsi que le rapport financier semestriel, sont disponibles sur le site de la société : www.micropole.com